



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Introduction en bourse société Verallia

Question écrite n° 23888

Texte de la question

M. Dino Ciniéri attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'introduction en bourse de la société Verallia qui possède une unité de production au sein de sa circonscription. Étant auparavant intégré au groupe Saint-Gobain, Verallia a été rachetée en 2015 par un fonds d'investissement américain avec une participation de 10 % de l'État par l'intermédiaire de BPI France. Depuis plusieurs mois, les dirigeants de ce fonds qui déclaraient ne pas vouloir rester actionnaires sur le long terme, envisageaient une introduction en bourse sur Euronext Paris. L'emploi et la préservation des activités industrielles nationales étant pour lui une priorité, il appelle donc les autorités, sans ingérence dans la conduite d'une entreprise privée, à veiller à ce que cette introduction en bourse ne favorise pas le gel des investissements et une baisse des effectifs. De ce point de vue, le maintien de BPI France au capital de l'entreprise apparaît comme une garantie réelle et sérieuse. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie et des finances, et plus précisément l'Agence des participations de l'Etat, suit avec attention, en tant que co-actionnaire de Bpifrance (avec la Caisse des Dépôts et Consignations), l'entreprise Verallia. Bpifrance est entrée au capital de Verallia aux côtés d'Apollo en 2015, lors de la vente de cette filiale de Saint-Gobain. En 2019, Bpifrance a participé au processus d'introduction en bourse de Verallia, qui avait été anticipé lors du processus d'acquisition en 2015. L'impact de cette opération sur l'emploi et les investissements dans l'outil industriel a bien entendu constitué un point d'attention pour l'Etat. A ce titre, il convient de signaler que cette introduction en bourse n'a pas porté sur l'ensemble des titres détenus respectivement par Bpifrance et son co-actionnaire, mais sur 40% de ces titres. En outre, Bpifrance a, dans le cadre de cette opération, réinvesti en actions de la société une partie des montants perçus, et a ainsi maintenu un niveau élevé de participation au capital de Verallia, avec l'approbation de l'Etat. Cela permettra à Bpifrance, en tant qu'actionnaire, de veiller au développement durable et rentable de Verallia, avec un niveau d'investissement élevé dans l'outil industriel et générateur d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. Dino Ciniéri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23888

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9320

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1703